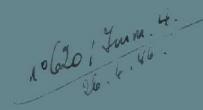
## RESIDENCE DU RUANDA URUNDI

N° II95/Imm.

OBJET: Laissez-passer.-





Transmis pour direction et exécution à Monsieur l'Administrateur Territorial de Ruhengeri copie du télégramme I32I4/Just.de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi.

Kigali, le I7 JUIN 1946. Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

of wellself

## Télégramme

Résident

Kigali

I32I4/Just sûreté télégraphie citation I763II2/Imm rvt 32305/pour hindous désirant se rendre cérémonies jubilé Agakhan suite accord avec consul général britannique lée intéressés seront munis laissez passer délivrés par secrétaire h s Lagakhan Ismailia council Jamat stop suffit lors retour Colonie présenter ce document belsulat Daressalaam vim retour leur sera délivré immédiatement stop cependant indispensable intéressés puissent trouver être résident réguliers congo belge stop prière en aviser d'urgence autorités territoriales intéressées Sûreté fin citation

Progou